

LE GEIPAN : Missions, histoire, méthodologie et classification

Mission & GEIPAN

La mission du GEIPAN

La mission du GEIPAN (Groupe d'Etude et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés) consiste à fournir un service opérationnel basé sur des enquêtes liées aux observations rapportées. Le processus Geipan est le suivant :

- Collecte des témoignages : recueillir les observations des témoins sur le territoire français et s'assurer dans chaque cas de la véracité;
- Analyse des témoignages : rechercher une explication à ces observations par des phénomènes connus en s'appuyant sur un réseau d'enquêteurs, d'experts (si nécessaire) et répondre aux témoins;
- Anonymisation et archivage des témoignages : établir un dossier aussi complet et précis que possible pour permettre l'étude ultérieure éventuelle du phénomène observé par des équipes scientifiques extérieures au CNES;
- Information du public : informer le public par le site web des cas d'observation traités et des conclusions du GEIPAN. Répondre aux sollicitations des médias.

Le GEIPAN a aussi une mission dédiée au soutien de l'exploitation scientifique des observations de *PAN* et ainsi de favoriser le progrès des connaissances des phénomènes associés aux *PAN* en s'appuyant sur la communauté scientifique, qui peut en bénéficier pour ses propres enjeux de connaissance.

Le GEIPAN n'est pas un spécialiste du phénomène *OVNI* mondial, ni un organisme de recherche, sur la vie extraterrestre ou sur les technologies avancées ou futuristes pouvant expliquer des visites d'extraterrestres. Il n'en est rien ; ce n'est ni dans ses prérogatives, ni dans ses compétences, conformément aux missions du CNES qui n'est pas un organisme de recherche.

On parle de Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés *PAN* et non d'*OVNI*. Car le terme *OVNI* a le double défaut de parler d'objet, alors qu'il ne s'agit pas toujours d'un objet, et surtout d'avoir une connotation de soucoupe ou extraterrestre.

Le GEIPAN met les informations qu'il rassemble à la disposition de la communauté scientifique et, évidemment, du grand public.

Comment fonctionne le GEIPAN ?

Le GEIPAN est rattaché à la Direction adjointe du Centre spatial de Toulouse.

Il est encadré par un comité de pilotage présidé par une personne reconnue du monde aérospatial et composé de représentants des autorités civiles et militaires du pays (Gendarmerie nationale, Aviation civile, Météo, Armée de l'air, Recherche scientifique) et du CNES. Ce comité a pour mission d'analyser les résultats du GEIPAN et de faire des recommandations au CNES sur ses orientations.

Les enquêteurs répartis sur tout le territoire français participent, bénévolement, à l'évaluation des cas d'observation. Si nécessaire, ils sont mandatés par le GEIPAN, dans le cadre de missions précises et sur une durée limitée, pour se rendre sur place et conduire des entretiens complémentaires avec le ou les témoins des cas. Ils se soumettent aux méthodes d'enquête définies par le GEIPAN dans le guide de l'enquêteur.

Il s'appuie également sur un collège d'experts multidisciplinaires et scientifiques, qui examinent les cas d'observation les plus complexes qui leur sont soumis. Ils apportent une véritable caution scientifique à l'analyse des cas.

Le GEIPAN s'appuie aussi sur des interlocuteurs externes pour mener ses enquêtes :

- Les organismes avec lesquels le GEIPAN a développé des conventions qui lui permettent d'accéder rapidement à des informations tangibles : Gendarmerie nationale, Armée de l'air, Aviation civile, Marine, Météo France, etc.;
- La communauté scientifique : le CNRS (notamment l'IMCEE), le CEA; etc.

L'équipe du GEIPAN est constituée de trois agents CNES : le responsable, son adjointe et une enquêtrice qui s'appuient sur de deux supports externes pour :

- l'étude et l'expertise en traitement de l'information (suivi et étude des cas, statistiques, etc.);
- la gestion de l'information, la mise en forme, l'anonymisation et l'archivage des documents liés aux cas d'observation.

Les ressources budgétaires du GEIPAN proviennent de la subvention de service public reçue globalement par le CNES pour mener à bien ses activités.

Son histoire

Du GEPAN au GEIPAN

D'aussi loin que l'Histoire puisse en témoigner, les hommes regardent avec intérêt les phénomènes observables dans le ciel. Cet intérêt n'a cessé de croître notamment depuis l'apparition des nouvelles techniques et donc de nouveaux engins au XXème siècle. Le GEIPAN tente alors de répondre aux interrogations et aux attentes de la population face aux *PAN*.

Le CNES étudie les *PAN* depuis 1977, date de la création du GEPAN (Groupe d'Étude des Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés).

En 1988, le GEPAN est remplacé par le SEPR (Service d'Études des Phénomènes de Reentrées Atmosphériques).

En 2005, à la suite d'un audit, le Président du CNES décide la restructuration de l'activité et le GEIPAN (Groupe d'Études et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés) se substitue au SEPR, avec une recommandation importante d'informer le public en toute transparence. Cette recommandation se retrouve dans le I (I pour Information) ajouté au sigle GEIPAN et s'exprime concrètement à travers la publication, entamée en 2007, des archives et dossiers du GEIPAN à travers une communication grand public plus volontaire (site internet, plaquettes, conférences, contacts presse et médias). Cette communication se fait majoritairement grâce à son site internet mis en ligne en 2008 et dont la refonte a eu lieu en 2021.

Méthodologie

Le GEIPAN explique l'étrange et documente l'inexpliqué

Il s'agit d'expliquer une observation étrange avec un ou des phénomènes connus. Le phénomène le plus difficile à expliquer peut-être :

- celui à l'origine de l'observation car il y a toujours quelque chose dans le ciel, les canulars sont très rares :
 - qui n'a jamais vu une foudre en boule, une rentrée de météorite, des animations de lasers de discothèques se projetant dans le ciel, des dégazages de lanceurs ou même une lanterne thaïlandaise, peut être très surpris ;
- et/ou celui rajouté à une origine banale ou non qui rend l'observation étrange :
 - avion sans ailes ou immobile, trouée de nuage sur une lune rousse, étoile qui bouge en raison du phénomène de perception dit d'autocinétique...

Cette analyse multidisciplinaire (domaine de la physique et de facteur humain) se base sur le savoir actuel, sans aller au-delà du savoir (pas d'explications basées sur une science hypothétique ou à venir).

Pour les phénomènes qu'on n'arrive pas à expliquer, l'objectif est de les caractériser le mieux possible pour être transmis à la science.

Une méthodologie reproductible

Le GEIPAN emploie une méthodologie reproductible lors de chaque enquête. Cette dernière se base sur les connaissances scientifiques actuelles et sur les phénomènes aérospatiaux connus.

Cette méthodologie suit 7 étapes :

1. Réception du témoignage
2. Création du dossier
3. Première analyse
4. Enquête et traitement
5. Classement en A, B, C, D1 ou D2
6. Anonymisation du dossier
7. Information témoin et publication sur le site web

Si le témoignage se révèle très facile à expliquer sans enquête, une réponse rapide est donnée au témoin, le traitement du dossier s'arrête là, sans publication sur le site web du GEIPAN. Dans les autres situations, un dossier de cas d'observation sera créé.

Le GEIPAN traite en priorité les cas faciles à élucider et les cas très étranges. Comme les ressources humaines du GEIPAN sont limitées, le traitement de l'ensemble des cas est réalisé sur plusieurs mois voire plusieurs années.

Le témoignage humain

Le GEIPAN travaille à partir de témoignages humains directement rapportés par les témoins eux-mêmes. Ils sont le plus souvent uniques, quelques fois multiples (les témoins peuvent alors être dépendants ou indépendants), quelques fois accompagnés de « traces » des observations : photos, radar, voire beaucoup plus rarement de traces au sol laissées par le phénomène.

L'analyse du témoignage consiste à retrouver ce qui a été vu en ne disposant souvent que du récit du témoin potentiellement entaché de facteurs humains :

- Défaut de vision ;
- Erreurs de perception issues de mécanismes instantanés (autocinétique) ou de constructions mentales (le témoin évalue une distance et ensuite une vitesse alors qu'il est impossible de le faire pour un objet que l'on ne reconnaît pas, effet de pivot, mauvaise reconstitution de trajectoire) ;

- Identification et interprétation de l'étrange. L'interprétation immédiate résulte, de manière souvent inconsciente, d'un « assemblage » de ce qui est réellement vu et des représentations les plus proches déjà connues du témoin. Moins ce qui est vu est net et reconnaissable, plus le poids pourra être donné aux représentations et cela dépend de la culture du témoin. L'interprétation différée (lorsqu'on rencontre le témoin) peut faire intervenir des convictions ou croyances ;
- L'émotion engendrée par l'étrangeté est un élément essentiel, catalyseur des facteurs humains ci-dessus et amplificateur de l'étrangeté et de l'émotion ;
- La mémoire intervient bien sûr ainsi que les faux souvenirs (éléments acquis a posteriori qui s'ajoutent aux éléments vécus) ;
- Le récit utilise le vocabulaire et la culture du témoin.

Le GEIPAN utilise une technique d'entretien cognitif mise au point par le Laboratoire CNRS de Psychologie de la Cognition <http://cile.univ-tlse2.fr/> de Toulouse, laboratoire qui mène des recherches sur ces aspects (pour la police notamment). Les enquêteurs reçoivent une formation à l'entretien cognitif.

L'entretien cognitif est une méthode qui permet au témoin de se remémorer le contexte et contenu de son observation et de limiter les faux souvenirs.

Les témoins sont « Mr ou Mme tout le monde », toutes sociologies confondues

Tout le monde peut témoigner au GEIPAN.

Même les observateurs expérimentés (ex aéronautique) peuvent se faire surprendre. Par exemple, les pilotes se doivent de faire part de tout ce qui leur paraît étrange, impactant ou non la sécurité, alors qu'il peut s'agir d'astres, ou de rentrées atmosphériques (de satellites ou de météorites). Cela n'enlève rien au fait que l'aéronautique est fortement représentée parmi les cas très étranges inexplicés.

Parfois, les témoins mettent en avant leur niveau d'éducation, leurs expériences professionnelles pour insister sur l'acuité de leur observation et de leur interprétation. Les mêmes peuvent être très vifs pour ensuite contester ou refuser les conclusions du GEIPAN.

Pourquoi les cas identifiés sont aussi intéressants que les cas non identifiés ?

- Pour comprendre la complexité du témoignage humain puisqu'on dispose de ce qui est témoigné et de ce qui a (probablement) existé.
- Pour comprendre la difficulté des investigations. Pour crédibiliser le caractère « non expliqué » des diagnostics. La frontière entre un cas expliqué est un cas inexplicé peut tenir à quelques détails s'avérant clefs.

Nota : les sciences physiques peuvent trouver un enjeu avant tout dans les cas inexplicés, tandis que les sciences humaines le trouvent tout autant sinon plus dans les cas expliqués.

Classification

Une méthodologie de classification consolidée sur des décennies

La classification du GEIPAN (A/B/C/D1/D2) a été refondée en 2008. Elle s'appuie sur l'évaluation de deux notions : l'étrangeté et la consistance.

Elle nécessite :

1. La recherche des hypothèses pouvant expliquer l'observation dans toute son étrangeté (telle que perçue par le témoin) et l'évaluation de leur probabilité. Une hypothèse est basée sur un ou plusieurs phénomènes connus de naturels (ex : astre, nuage) ou artificiels avec la prise en compte des facteurs humains (effet de perception, de faux souvenir...);
2. L'évaluation de l'étrangeté (E entre 0 et 1) de l'observation. C'est la probabilité de la validité de l'hypothèse. Si l'étrangeté est supérieure à 0.5, le GEIPAN n'a pas d'explication.
3. L'évaluation de la consistance de l'observation. Elle dépend de la quantité d'informations recueillies (nombre de témoignages, nombre et précision des réponses, photos...) et de leur fiabilité (cohérence, crédibilité, dépendance des témoins,).
- 4.

Suite à quoi, il y a application d'un principe de base et de bon sens : plus l'étrangeté reste forte, plus la consistance de l'observation doit être forte pour pouvoir classer l'observation en A, B, D1, D2 sinon l'observation est déclarée non exploitable (Cas C) par manque de données fiables.

Le classement final peut nécessiter la consultation d'experts. Les cas D1 et D2 sont classés suite à une enquête terrain avec rencontre du ou des témoins.

La classification peut être reprise à tout moment suite à des éléments nouveaux ou dans le cas de revisite des anciens cas D.

Le GEIPAN en chiffre

Depuis 40 ans, le GEIPAN a analysé plus de 9 724 témoignages représentant environ 5 300 cas d'observations qui dans 10% des cas ont fait objet d'enquêtes terrain.

63,2 % des cas sont classés A ou B et expliqués par des méprises ou des erreurs de perception.

33,4 % des observations sont inexploitables.

3,4 % environ des observations restent inexplicables (CAS D).

Le nombre des cas D a baissé depuis que le GEIPAN a entrepris une revisite des cas anciens. En effet l'accumulation d'expérience du GEIPAN, les nouvelles connaissances et les nouveaux moyens peuvent permettre de trouver des explications.

Au total le GEIPAN reçoit plus de 1000 contacts par an : plus des deux-tiers sont traités par réponse immédiate ou redirection vers d'autres organismes. Environ 150 à 200 donnent lieu à une enquête qui se termine par une publication sur le site du GEIPAN (www.geipan.fr) des documents de témoignage et des conclusions d'enquête tout en préservant l'anonymat des témoins.

Que penser des cas inexpliqués, pourquoi autant ?

Les limites de l'enquêteur ?

Les difficultés d'un enquêteur face à un cas d'observation sont multiples : il peut mal recenser et hiérarchiser les hypothèses, ne pas assez interagir avec d'autres enquêteurs ayant d'autres expériences, ne pas faire appel au bon expert. Il peut surtout ne pas réussir à collecter auprès du témoin l'élément-clé qui peut expliquer ce qui résiste à une hypothèse. Un manque d'écoute ou d'accompagnement, une question trop fermée ou posée au mauvais moment peuvent clore à jamais la possibilité d'explication.

Manque de moyens d'investigation ?

Bien sûr, ceux du GEIPAN sont limités. Une enquête peut nécessiter 250 heures et cela ne peut que rester exceptionnel. Les cas anciens ne disposaient pas des outils numériques puissants grâce auxquels il est parfois possible de les expliquer aujourd'hui.

Canulars ?

C'est rare (<10%) et le GEIPAN sait les détecter (mais on ne dit jamais comment).

Mythomanes ?

On peut également les détecter grâce au support des experts psychologues.

Hallucination ?

Quelque fois, c'est évident, mais cela peut être plus difficile à détecter. L'hallucination n'est pas toujours pathologique et peut venir d'un témoin dont le comportement et les déclarations n'évoquent rien en dehors de l'étrangeté de son observation. Seul l'avis d'un ou plusieurs experts psychologues peut orienter. Ces derniers travaillent à partir de l'enregistrement audio effectué lors de l'entretien cognitif (autorisé par le témoin) ou sur place en rencontrant le témoin.

Phénomènes naturels inconnus ?

Certains phénomènes bénéficient des progrès de la science (exemple foudre en boule, autocinétique). Le progrès résulte aussi de l'expérience accumulée : des cas d'observations expliqués (bénéficiant de preuve) ont permis de caractériser des phénomènes qui rendaient ces cas étranges. Ils sont aujourd'hui plus facilement reconnus pour expliquer de nouveaux cas comme des cas anciens alors inexpliqués (ex : effets des animations lumineuses dans le ciel, configurations d'oiseaux, erreurs de perceptions dans des contextes types, etc.).

Véhicules spatiaux d'origine inconnue ?

Bien sûr, rien n'est exclu même si rien de tel n'a été prouvé dans l'expérience GEIPAN en 40 ans.

Et les extraterrestres ?

Nombreux sont ceux qui s'attendent à ce que le GEIPAN en parle. Mais le GEIPAN n'a trouvé aucune preuve de leur présence ! Pour autant le GEIPAN ne formule aucun avis. Une absence de preuve ne peut être une preuve d'absence !

L'hypothèse extraterrestre accompagne en permanence le GEIPAN. Elle peut être sous-jacente dans l'émotion d'un témoin quand elle n'est pas suggérée voire martelée par ce dernier. Elle est la motivation première de beaucoup de journalistes qui aux détours de questions cherchent de quoi faire « l'accroche », si ce n'est le titre, de leur article. Le GEIPAN est aussi sous le feu des critiques de forums ou associations ufologiques qui défendent cette thèse.

La sœur jumelle de l'hypothèse extraterrestre est celle du complot. Elle accompagne tout autant la vie du GEIPAN, on entend souvent : « le GEIPAN est mis en place par le gouvernement pour cacher la réalité » ; « reçoit des ordres de la Défense », « dispose de coffres secrets » etc.

Le GEIPAN doit savoir « gérer » ces thèses, comme il doit respecter le besoin de croire.

Mais qu'est l'homme face à l'immensité de l'univers ?